



# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

## Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

### Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 06-12-2024 /

Dossier complet le : 06-12-2024 /

N° d'enregistrement : 000198/KK P

## 1 Intitulé du projet

Camping Château la Forêt : Extension et restructuration du camping avec 24 emplacements supplémentaires sur la commune de Saint Julien des Landes (85)

## 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

### 2.2 Personne morale

Dénomination

HOMAIR VACANCES

Raison sociale

SAS HOMAIR VACANCES

N° SIRET

48488191700013

Type de société (SA, SCI...)

Sociétés

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

GUEGANNO

Prénom(s)

JEAN CLAUDE

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous-catégorie          | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie<br>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)) |
|--------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 42. Terrains de camping et caravanage, 42A |                                                                                                                                                                      |

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet vise à l'extension et à la restructuration du camping "Château la Forêt" sur la commune de Saint-Julien-des-Landes (85). Il consiste à l'implantation de 24 nouveaux hébergements sur la prairie située au Nord du site (espace non occupé au sein du camping), portant ainsi la capacité totale du camping à 306 emplacements.

Le projet d'aménagement a été retravaillé en tenant compte des zones humides identifiées sur le site.

Cette augmentation de capacité passe par la réorganisation de l'agencement des mobil-homes sur la zone Nord-Est du camping (zone exploitée) et l'aménagement de la lisière Nord de la zone exploitée (zone de prairie). Un chemin piéton sera réalisé pour desservir la nouvelle zone créée, tandis qu'une zone de parking sera aménagée en déport afin de réduire l'impact du projet sur la prairie. La voirie existante sera également prolongée.

La nouvelle zone aménagée sera végétalisée avec de nombreuses plantations d'arbres et de

#### 4.2 Objectifs du projet

L'objectif principal de cette extension et de cette restructuration est de répondre aux besoins croissants de logements de loisir sur la commune de Saint-Julien-des-Landes, située en zone rétro-littorale. Ce projet, en plus d'augmenter sa capacité d'accueil, permettra également de mettre en valeur le site du camping :

- Les zones humides seront conservées.
- Les aménagements paysagers seront réalisés avec des essences végétales à faibles pouvoir drainant permettant de maintenir le lien avec le paysage environnant.
- La continuité paysagère avec l'existant sera mise en place et valorisée pour permettre l'inclusion du projet dans son paysage environnant.
- Des aménagements piéton seront créés pour favoriser les modes de déplacement doux (piéton, cycle).

Ce projet va également permettre de créer des emplois durables et d'augmenter l'activité touristique sur la commune

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux s'effectueront en une seule phase, les principales étapes sont les suivantes :

- Réalisation d'une voirie de desserte, d'un chemin piéton surélevé et de stationnements semi-perméables.
- Réalisation de réseaux d'adduction d'eau potable, d'assainissement et électriques limités au strict minimum.
- Installation des hébergements.
- Insertion paysagère du projet dans un cadre naturel et en adéquation avec le fonctionnement du camping existant et la préservation de la zone humide.
- Végétalisation du site.

Les travaux sont prévus dès que l'ensemble des autorisations le permettront. Ils sont prévus de octobre 2025 à mars 2026, en dehors des périodes de reproduction de la plupart des espèces animales, en dehors de la période de nidification pour les oiseaux, d'alimentation et de reproduction pour les chiroptères et en dehors de la période de floraison de la plupart des espèces floristiques.

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La phase d'exploitation correspondra aux mois d'ouverture du camping actuel soit une ouverture d'avril à septembre, comme depuis une trentaine d'années.

Le camping est accessible par la voie publique : RD 55 (Rue de la Forêt). Le site est proche (200 m) d'un axe routier majeur, la D12, qui mène au littoral. L'accès aux nouveaux hébergements se fera par le réseau viaire historique sur le camping existant, jusqu'à une zone de stationnement puis l'accès sera piéton jusqu'aux emplacements.

Le démantèlement de ce type d'activités est peu envisageable à moyen et long termes. En cas de cessation d'activité par le porteur de projet, des repreneurs seront recherchés dans le cadre d'une vente. Cette hypothèse est la plus probable, l'établissement étant localisé en Vendée, département très attractif pour les vacanciers, le rachat pourra être aisé.

En cas de cessation définitive sans repreneur, le démantèlement s'effectuera dans les règles de démolition. Les hébergements seront revendus et/ou démontés. Tous les gravats des travaux de démolition seront triés, évacués du site et transportés dans une décharge agréée, en fonction de leur classe de déchets (spéciaux, ménagers et assimilés, inertes) ou réemployés via des filières spécifiques dans le cadre de l'économie circulaire (bardage bois, métaux, ...).

Les terrains redeviendront naturels avec mise en place de terre végétale sur les endroits le

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'aménager et Dossier de déclaration Loi sur l'eau (Volets eaux usées, eaux pluviales et zones humides). En cours de réalisation et en attente de la décision du cas par cas pour une instruction par la DDTM85.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques du projet            | Valeurs |
|-------------------------------------------------|---------|
| Nombre total d'emplacements en situation future | 306     |

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro : 3 Voie : Rue de la forêt

Lieu-dit :

Localité : 3 Rue de la forêt 85150 Saint-Julien-des-Landes

Code postal : 85150 BP : Cedex :

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. : 1°42'40"O , " Lat. : 46°38'26"N , " "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , " "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , " "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLUi du Pays des Achards dont la dernière procédure a été approuvée le 20/12/2023 : Zone UT

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☒ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».**

Une étude d'impact a été menée par OCE Environnement en 2008, suite au souhait de M. DE MAUDUIT (propriétaire à l'époque du camping), d'augmenter la capacité d'accueil en passant de 148 à 289 emplacements sur une emprise totale d'environ 13 ha. Considérant que la zone exploitée couvrait déjà la prairie à l'Est, les parcelles citées pour l'extension se trouvaient à l'Ouest (parcelles actuelles AE 20-23-24). Ces 3 parcelles avaient fait l'objet d'un inventaire Faune et Flore. En date du 07/08/2009, l'extension du système d'assainissement a été autorisé par arrêté préfectoral.

Aujourd'hui le camping n'exploite finalement que 282 emplacements et souhaiterait aménager une bande au Nord Est de l'actuelle zone exploitée pour y ajouter 24 Mobil-homes pour

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

| Le projet se situe-t-il :                                                                                                                                        | Oui                                 | Non                                 | Lequel/Laquelle ?                                                                                                                                                                                                                               |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?                                                              | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | La totalité du camping est couvert par une ZNIEFF de type II "Bocage à chêne tauzin entre les Sables-d'Olonne et la Roche-sur-Yon" (n°520005733).<br>La ZNIEFF de type I, la plus proche est 8 km à l'Ouest : "Marais du Jaunay" (n°520005774). |
| En zone de montagne ?                                                                                                                                            | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Non concerné.                                                                                                                                                                                                                                   |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?                                                                                                  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet est 9 km au Nord-Est de l'APB le plus proche : "Vallée de la Crulière" (n°FR3800925) à Brem-sur-Mer.                                                                                                                                  |
| Sur le territoire d'une commune littorale ?                                                                                                                      | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Non concerné.                                                                                                                                                                                                                                   |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Non concerné.<br>Le site est à plus de 22 km au Nord-Ouest du PNR "Marais Poitevin" (n°Fr8000050).                                                                                                                                              |

| Le projet se situe-t-il :                                                                                                                                    | Oui                                 | Non                                 | Lequel/Laquelle ?                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?                                             | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le site est à plus de 24 km à l'Ouest du PEB concernant l'aérodrome de la Roche-sur-Yon.<br>Il est en dehors de tout axe routier concerné par le PPBE de Vendée.                                                                                                                                                                                                      |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?                      | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Le site du camping est couvert par une zone de présomption de prescription archéologique (ZPPA) soumis à arrêté portant délimitation de zonages archéologiques (n°85) seuil à 10 000 m².<br>Le monument historique le plus proche est à 5 km au Sud-Ouest : "Menhir dit La Minche du Diable" à Vairé, et le site patrimonial remarquable le plus proche est à 9 km au |
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?                                                                                                 | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Ni le PLUi du Pays des Achards, ni le SAGE Vie et Jaunay ne répertorie de zone humide sur le camping. Un diagnostic zones humides a été réalisé, deux zones humides sur environ 17 600 m² ont été délimitée (Annexe 8.2.1). Le projet a été modifié pour minimiser au maximum l'impact du projet sur cette zone humide et suivre la séquence ERC (mesures en 8.2.2).  |
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Bien que couverte par l'AZI "Auzance, Ciboule, Vertonne" la commune n'est pas soumise à un PPRN.<br>La commune n'est pas soumise à un PPRT.                                                                                                                                                                                                                           |
| Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?                                                                                                                        | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Dans un site ou sur des sols pollués ?                                                                                                                       | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le site identifié le plus proche est situé à 500 m au Sud, dans le centre-bourg de Saint-Julien-des-Landes (ancien garage - arrêt d'activité).                                                                                                                                                                                                                        |
| Dans une zone de répartition des eaux ?                                                                                                                      | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Non concerné.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?                                | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le captage d'eau potable le plus proche est "la retenue du Jaunay" située à 6 km au nord-ouest du projet.<br>Le camping est à 200 m du périmètre de protection éloigné liée à cette retenue.                                                                                                                                                                          |
| Dans un site inscrit ?                                                                                                                                       | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Non concerné.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |

| Le projet se situe-t-il dans ou à proximité : | Oui                      | Non                                 | Lequel et à quelle distance ?                                                                                                                                                                        |
|-----------------------------------------------|--------------------------|-------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| D'un site Natura 2000 ?                       | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Les zones NATURA 2000 les plus proches sont situées à 7 km à l'Ouest du projet : ZCS "Dunes de la Sauzaie et marais du Jaunay" (n°FR5200655) et ZPS "Dunes, forêt et marais d'Olonne" (n°FR5212010). |
| D'un site classé ?                            | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Les sites classés les plus proches sont situés à plus de 11 km du camping "Dunes du Jaunay" et "Forêt d'Olonne".                                                                                     |

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles |                                                                                                | Oui                                 | Non                                 | De quelle nature ? De quelle importance ?<br>Appréciez sommairement l'impact potentiel                                       |
|-------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Ressources              | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?<br>Si oui, dans quel milieu ?                           | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Le réseau d'adduction d'eau potable du site sera étendu pour alimenter les 24 nouveaux hébergements installés.               |
|                         | Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Non concerné.                                                                                                                |
|                         | Est-il excédentaire en matériaux ?                                                             | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet n'engendrera aucun mouvement de matériau en dehors des tranchées pour passer les réseaux.                          |
|                         | Est-il déficitaire en matériaux ?                                                              | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet n'engendrera aucun mouvement de matériau. Pour l'aménagement des espaces verts, la terre en place sera réemployée. |
|                         | Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?                         | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |                                                                                                                              |

| Incidences potentielles |                                                                                                                                                                                           | Oui                                 | Non                                 | De quelle nature ? De quelle importance ?<br>Appréciez sommairement l'impact potentiel                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|-------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Ressources              | Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?                                                                     | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | L'extension des réseaux existants sur le camping sera réalisée pour la viabilisation des hébergements.<br>Le camping dispose de sa propre station d'épuration qui fera l'objet de travaux d'extension de capacité (Dossier de déclaration en cours de rédaction).<br>Les réseaux (AEP, Assainissement et électriques) seront limités au strict minimum.          |
|                         | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?                     | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Les hébergements seront installés en continuité immédiate du camping existant depuis une quarantaine d'années (hors zone humide), aucune nuisance supplémentaire ne sera générée par leur mise en place.<br>La prairie étant pour le moment fauchée régulièrement avec des engins mécaniques.<br>Les zones à enjeux faune / flore identifiées ont été prises     |
| Milieu naturel          | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le camping se situe en dehors des zones Natura 2000.<br>Des nuisances sonores pourront avoir lieu lors de la phase travaux pour les espèces animales.<br>Le risque de perturber les espèces dans leurs fonctions vitales sera très faible.<br>Il n'y a aucun risque de détruire des habitats classés.                                                            |
|                         | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?                                                                                                      | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le site est actuellement occupé par une prairie destinée à la promenade des touristes du camping. La zone est fauchée régulièrement pour la rendre accessible.<br>La zone humide au nord de la zone d'implantation des mobil-homes sera entièrement conservée.<br>Seule la prairie sera impactée par le projet, la lisière étant conservée dans son intégralité. |
| Risques                 | Est-il concerné par des risques technologiques ?                                                                                                                                          | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le site du projet n'est pas concerné par un quelconque risque technologique.                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|                         | Est-il concerné par des risques naturels ?                                                                                                                                                | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Risque sismique modéré.<br>Risque faible au retrait-gonflement des sols argileux.<br>La commune est inscrite dans l'AZI "Auzance, Ciboule, Vertonne" mais le site du projet est en dehors des zones à risque. L'inondation est un phénomène possible par remontée de nappe avec un niveau de fiabilité faible.                                                   |
|                         | Engendre-t-il des risques sanitaires ?                                                                                                                                                    | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le traitement des eaux usées par une station d'épuration bien dimensionnée n'engendre pas de risque sanitaire.                                                                                                                                                                                                                                                   |
|                         | Est-il concerné par des risques sanitaires ?                                                                                                                                              | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |

| Incidences potentielles |                                                | Oui                                 | Non                                 | De quelle nature ? De quelle importance ?<br>Appréciez sommairement l'impact potentiel                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|-------------------------|------------------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Nuisances               | Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?   | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | L'augmentation des nombres d'hébergements disponibles à la location saisonnière augmentera légèrement le trafic. La circulation des engins de chantier pourra également générer des nuisances lors des travaux.                                                                                                                                                                                                   |
|                         | Est-il source de bruit ?                       | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | En phase exploitation, l'accueil de la clientèle génère un bruit modéré sur le site.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|                         | Est-il concerné par des nuisances sonores ?    | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Aucun surcroît d'animation n'est prévu. Le projet ne générera pas davantage de bruit en dehors des périodes de chantier avec la circulation des engins et la réalisation des travaux.                                                                                                                                                                                                                             |
|                         | Engendre-t-il des odeurs ?                     | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet n'est pas destiné à engendrer des odeurs particulières.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|                         | Est-il concerné par des nuisances olfactives ? | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|                         | Engendre-t-il des vibrations ?                 | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet n'engendrera pas de vibrations particulières en dehors de celles générées par la circulation des engins lors du chantier.                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|                         | Est-il concerné par des vibrations ?           | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|                         | Engendre-t-il des émissions lumineuses ?       | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Les nouveaux hébergements pourront générer des émissions lumineuses qui seront restreintes au site. L'éclairage sera réduit au maximum sur les espaces communs et adaptés à la trame noire.                                                                                                                                                                                                                       |
|                         | Est-il concerné par des émissions lumineuses ? | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|                         |                                                |                                     |                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Émissions               | Engendre-t-il des rejets dans l'air ?          | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Les hébergements pourront engendrer des rejets dans l'air via le chauffage s'il y en a (mais le camping est fermé en hiver). La vitesse de circulation des véhicules sera faible sur le site, ce qui limitera les rejets de gaz à effet de serre. De plus, l'accès aux hébergements de l'extension est uniquement piéton avec une zone de stationnement disponible à l'entrée en extrémité de voirie carrossable. |
|                         | Engendre-t-il des rejets liquides ?            | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|                         | Si oui, dans quel milieu ?                     | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>            | Les eaux pluviales et de ruissellement seront collectées et dirigées vers des ouvrages adaptés (détail dans le dossier loi sur l'eau en cours de réalisation).                                                                                                                                                                                                                                                    |

| Incidences potentielles            |                                                                                                                                             | Oui                                 | Non                                 | De quelle nature ? De quelle importance ?<br>Appréciez sommairement l'impact potentiel                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Émissions                          | Engendre-t-il des effluents ?                                                                                                               | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Les eaux usées supplémentaires seront raccordées au réseau d'eaux usées principal traversant le camping, connecté à la station d'épuration privée. Des travaux d'extension sont prévus donnant lieu à une instruction par la police de l'eau (Dossier Loi sur l'Eau régime de déclaration).                                                                               |
|                                    | Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?                                                                  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Le rassemblement des déchets domestiques est assuré par la structure du camping, la collecte est à l'entrée du site au niveau de la voie d'accès : rue de la forêt. Une augmentation des déchets est attendue suite à l'ajout de 24 hébergements supplémentaires.                                                                                                         |
| Patrimoine/Cadre de vie/Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?                                    | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Les façades des hébergements seront neutres dans le paysage ambiant. La présence d'espaces boisés ceinturant la zone de projet ne rend pas visible les hébergements depuis la voirie publique.<br>A l'intérieur du camping, les parcelles, spacieuses et aérées, seront très végétalisées afin de créer de l'intimité et par la même occasion, intégrer les hébergements. |
|                                    | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ? | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le site sera à destination d'un camping, les terrains d'extension sont actuellement des prairies sans réel usage.<br>Les activités humaines ne seront pas modifiées par l'installation des nouveaux hébergements.<br>Le site a fait l'objet d'un diagnostic écologique afin de limiter les impacts sur les espaces à enjeux (zones                                        |

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

Le camping de la Guyonnière, situé sur Saint-Julien-des-Landes, a été autorisé à augmenter sa capacité d'accueil en 2020 (non soumis à étude d'impact). Il est situé à plus de 3 km au Nord-Ouest du projet, à proximité du lac du Jaunay. La distance du site et la temporalité du projet n'impliquent pas un cumul sensible des impacts cités précédemment.  
Il n'y a pas de projet soumis à étude d'impact à proximité de la zone de projet.

---

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

---

---

### 6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

---

---

### 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet d'extension de camping ne présente pas d'effets négatifs notables sur l'environnement, du fait notamment de son caractère restreint (prise en compte de la zone humide). Le projet s'intégrera au mieux dans la nature environnante.

Une analyse des incidences sur la biodiversité (faune, flore et zones humides) et les mesures associées en fonction des impacts identifiés est disponible en Annexe 8.2.2.. Nous pouvons en retenir les éléments suivants :

- Les zones humides présentes sur site sont conservées en intégralité ;
- Les lisières de forêts pouvant faire office de corridors écologiques seront préservées ;
- La législation relative aux espèces protégées et à leurs habitats sera entièrement respectée ;
- L'inclusion paysagère sera travaillée au niveau des hébergements ;
- Toutes les eaux usées du site seront traitées par la station d'assainissement dimensionnée pour gérer la nouvelle charge ;
- Les eaux pluviales seront gérées à travers des ouvrages dédiés et dimensionnés adéquatement en concordance avec la réglementation en vigueur.

En phase travaux, toutes les mesures ont été prises pour préserver le site (utilisation des voiries existantes, accès travaux sur des zones en dur, hébergement et concubilation des intervenants)

---

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Cette demande concerne une extension limitée de la capacité d'accueil du camping. Le site prévu ne présente pas d'intérêt patrimonial et naturel particulier selon le diagnostic écologique réalisé. L'activité du site n'est pas modifiée par rapport à la situation existante, seul le nombre de touristes accueillis sera supérieur (environ 80 personnes supplémentaires attendues en pointe). Les impacts seront réduits au maximum : pas de destruction de zone humide, impact au sol réduit (mobil-home sur plots, cheminements piéton de type passerelle), pas de déboisement, prise en compte de la thématique Eau dans le dossier de déclaration (traité par la Police de l'Eau).

Le projet n'a pas d'incidence environnementale négative.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

| Objet |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                          |
|-------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| 1     | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | <input type="checkbox"/> |
| 2     | Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | <input type="checkbox"/> |
| 3     | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | <input type="checkbox"/> |
| 4     | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | <input type="checkbox"/> |
| 5     | Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé                                                                                                                                                                                                                                                                            | <input type="checkbox"/> |
| 6     | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau | <input type="checkbox"/> |
| 7     | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | <input type="checkbox"/> |

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

*i* Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

| Objet |  |                          |
|-------|--|--------------------------|
| 1     |  | <input type="checkbox"/> |
| 2     |  | <input type="checkbox"/> |
| 3     |  | <input type="checkbox"/> |
| 4     |  | <input type="checkbox"/> |
| 5     |  | <input type="checkbox"/> |

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☐

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☐

Nom

GUEGANNO

Prénom

JEAN CLAUDE

Qualité du signataire

Directeur Travaux

À

Aix en Provence

Fait le

06-12-2024



Signature du (des) demandeur(s)